**ARRETE PORTANT AVANCEMENT AU GRADE**

**DE ………………………………………………………..**

(Fonctionnaire à temps complet ou à temps non complet)

Le Maire de .....................................................................

Vu le code général de la fonction publique ;

(Si agent à temps non complet) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

(Pour la catégorie A) Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d’emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

(Pour la catégorie B – cadres d’emplois relevant du NES) Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

(Pour la catégorie B – cadres d’emplois relevant du NES) Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l’échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d’emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

(Pour la catégorie C) Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

(Pour la catégorie C) Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° ………… du …………………….. portant statut particulier du cadre d’emplois des ………………………………………………………………………………….. ;

Vu le décret n° …………………. du …………………….. portant échelonnement indiciaire applicable aux …………………………………………………….. ;

Vu la délibération en date du …………….. relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité ;

Vu l’arrêté en date du ………..… portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent (*N.B. : En l’absence de l’arrêté portant sur les lignes directrices de gestion, l’autorité territoriale ne peut procéder à la nomination. L’arrêté serait susceptible de recours devant le tribunal administratif*) ;

Vu la création (ou la vacance) au tableau des effectifs d’un poste de …………………………………. à temps complet (ou à temps non complet …/35èmes) à compter du .....................................................

Vu l’inscription de M............................................................................................... sur le tableau annuel d’avancement de grade au titre de l’année .................... pour un avancement au grade de ……………….………………………………….. ;

(Eventuellement) Vu l’inscription de M……………………………………….….……… sur la liste des lauréats de l’examen professionnel de ……………………………………….. ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** A compter du ........................................................., **M**..........................................................................., né(e) le ................................................................ est promu(e) au grade immédiatement supérieur de son cadre d’emplois ainsi qu’il suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **SITUATION ANCIENNE AU ...................................................** | **SITUATION NOUVELLE AU .............................................** |
| Grade : …………………………………………….  Echelle (pour la catégorie C) : C1 (ou C2)  Echelon : ................. I.B. .................  I.M. ................  Ancienneté restante : ..............................  Quotité : temps complet (ou temps non complet ……… /35èmes) | Grade : …………………………………….  Echelle (pour la catégorie C) : C2 (ou C3)  Echelon : ................. I.B. ................  I.M. ................  Ancienneté restante : ..............................  Quotité : temps complet (ou temps non complet ……… /35èmes) |

**ARTICLE 2** **-** Le présent arrêté sera :

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à .................................

Le

PUBLIE LE :

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le Maire

*(date et signature)*